

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
30 septembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le trente septembre, le Conseil Municipal de SAINT MÉDARD DE MUSSIDAN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur FLORENTY Michel, Maire.

Date de la convocation du conseil municipal : **24/09/2022**

Nombre de conseillers en exercice : **19** Présents : **15** Votants : **19**

Présents : MM. FLORENTY – MALARD – BIALE – DELORT – CASTAING – CHAUSSAT – DELROC – DUBOE – GUILLOT C – GROS – GUILLAUMARD – LAVESQUE – LISSANDREAU – SEAUT – VERGNAUD -

Absents excusés : MM COUZON – DAUDOU – GUILLOT D – PERIER –

Pouvoir : COUZON Ghislaine donne pouvoir à MALARD Jean-François

DAUDOU Maryse donne pouvoir à DELROC Nathalie

GUILLOT Dany donne pouvoir à VERGNAUD Mireille

PERIER Jérôme donne pouvoir à BIALE Frédéric

Lesquels membres présents forment la majorité de ceux actuellement en exercice.

Madame **Mireille VERGNAUD**, a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le conseil approuve le procès-verbal du dernier conseil.

Monsieur le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour un projet de délibération :

- 2022.70 Adhésion au CDAS

2022.68 RAPPORT DE LA CLECT

Vu le rapport de la CLECT réunie le 13/9/2022 ;

La CCICP propose un retour aux communes de la compétence voirie, la compétence ayant été prise sans attribution de compensation, l'impact sur les AC est nul.

M. le Maire propose l'adoption du rapport de la CLECT au conseil municipal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

ADOpte le rapport de la CLECT.

2022.69 REPRISE DE CONCESSION

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Considérant la demande de rétrocession présentée par Mme LEMAIRE Patricia, habitant 11 rue de Rambaud 24400 SAINT-MEDARD-DE-MUSSIDAN, concernant la concession funéraire dont les caractéristiques sont :

Acte n° 830 en date du 14 juin 2012

Enregistré par RP RIBERAC, le 02 juillet 2012

Concession perpétuelle

Au montant réglé de 41€

Celle-ci se trouvant vide de toute sépulture et de monument, Mme LEMAIRE Patricia déclare vouloir rétrocéder ladite concession à titre gratuit, à partir de ce jour, à la commune afin qu'elle en dispose selon sa volonté.

DECIDE :

Article 1^{er} : La concession funéraire située n° de plan 875 du columbarium au cimetière est rétrocédée à la commune à titre gratuit.

2022.70 ADHESION COMITE DEPARTEMENTAL D'ACTION SOCIALE DE LA DORDOGNE

Le Maire, informe le conseil Municipal de la création, en date du 25 février 1992, d'un Comité Départemental d'Action Sociale de la Fonction Publique Territoriale placé auprès du Centre de Gestion.

Il donne lecture des statuts de l'organisme créé.

Il prie l'assemblée de bien vouloir délibérer sur l'adhésion de la collectivité.

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

DECIDE l'adhésion de la collectivité au Comité Départemental d'Action Sociale pour le versement des prestations d'action sociale à ses agents,

S'ENGAGE à inscrire au budget le montant de la cotisation,

AUTORISE le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour cette adhésion. Et l'adhésion pour les actifs et les retraités.

QUESTIONS DIVERSES

PANNEAU POCKET

Madame Fabienne DELORT informe le conseil municipal que l'application est active et invite les membres à la télécharger.

PERSONNEL COMMUNAL

Monsieur le Maire informe le conseil que le contrat de 3 mois de M. Victor BANAS arrive à son terme aujourd'hui et ne sera pas renouvelé car ses habilitations électriques ne sont pas à jour, et il n'a pas le permis poids lourds.

De plus le contrat de Maxime MOUSSEAU arrive aussi à son terme et va être stagiairisé sur un des postes vacants. Jean-Marie DIGNAC va repasser devant le comité médical. Laurent DUBREUILH qui a tous ses CACES, le permis poids lourds et l'habilitation électrique, va attaquer un contrat de 6 mois.

SPECTACLE MARIONNETTE

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée du devis transmis par la directrice de l'école maternelle concernant le spectacle de Noël offert par la collectivité aux enfants de la maternelle.

COMMISSION EMBELLISSEMENT

Madame VERGNAUD Mireille fait un compte rendu des activités de la commission :

- Octobre rose : le bourg a été décoré avec les nœuds et des ballons rose, malheureusement ils se dégonflent.
- Décoration lumineuse de Noël : une réponse négative a été formulée à M. Blachère. De plus pour des raisons de solidarité il est décidé par l'assemblée qu'il n'y aura pas de décorations lumineuses cette année, des solutions alternatives de décoration de Noël.

ECLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le Maire propose à l'assemblée toujours dans un souci de solidarité, de demander au SDE24 d'éteindre l'éclairage public de minuit à 6h dans le bourg et dans la zone d'activité. Et sur l'ensemble de la commune de 22h à 6h. La proposition est acceptée par l'ensemble du conseil municipal.

TRANSPORT SCOLAIRE

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal qu'à la suite de la rencontre du 20 septembre avec M. PREDIGNAC et M. CROUZILLE concernant les problèmes d'arrêts sur les lignes élémentaire et collège, aucune solution immédiate n'a pu être trouvée. Néanmoins il a été décidé d'écrire un courrier à la Région afin de revoir la règle de densité, pour que nos enfants aient droit à la même sécurité que les enfants des milieux urbains. Et M. Pierre-André CROUZILLE va contacter plusieurs maires afin d'écrire un courrier aussi dans ce sens.

RENCONTRE PROMOTEURS FUTURE ZONE D'ACTIVITE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que lors de la dernière réunion Lidl a toujours le projet de construire un magasin plus grand, il reporte le projet à 2024-2025. La problématique est que le propriétaire des terrains veut les vendre beaucoup trop cher et c'est compliqué de trouver des investisseurs.

CIMETIERE

Monsieur le Maire rapporte au Conseil Municipal qu'il y a eu plusieurs plaintes à la mairie de présence d'excréments humains au cimetière autour et sur des tombes. Monsieur le Maire propose de contacter la gendarmerie. De plus il faut contacter l'association demain faisant pour un nettoyage du cimetière avant la Toussaint.

FORMATION UDM 24

Monsieur le Maire informe le conseil de la nécessité que chaque élu se crée son compte formation pour bénéficier de son quota formation. Mme Ghislaine COUZON propose d'aider ceux qui le souhaitent à créer leur profil. Le but étant que tout le monde puisse aller en formation.

DELIMITATION ESPACE BAR ET LOGEMENT

Monsieur le Maire informe le conseil qu'à la suite du congé des locataires du logement au-dessus du bar, il faut délimiter l'espace dans la cour arrière en posant une clôture afin que les futurs locataires aient un accès. M. le Maire et M. Jean-François MALARD vont rencontrer Cédric LAPIERRE sur place.

PLAN COMMUNAL

Madame Fabienne DELORT précise que le plan communal devrait arriver bientôt et pourra être distribué en même temps que le prochain bulletin municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h35

<i>Nom</i>	<i>Signature</i>	<i>Nom</i>	<i>Signature</i>
FLORENTY		DUBOË	
MALARD		GROS	
COUZON	<i>Excusée</i>	GUILLAUMARD	
BIALE		GUILLOT D	<i>Excusée</i>
DELORT		LAVESQUE	
GUILLOT C		LISSANDREAU	
CASTAING		PERIER	<i>Excusé</i>
CHAUSSAT		SEAUT	
DAUDOU	<i>Excusée</i>	VERGNAUD	
DELROC			